L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 AVRIL 1863.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres, Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans : SAMEDI MATIN, 4 AVRIL.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par P. E. Roger & Co. à leurs salles d'encan, chaussures, linge fait et chapeaux.

Par D. E. Morphy—Sur la Levée en face de l'Hôtel des Monnaies, 57 balles de coton comprimé ; Par le même—à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 47—pommes de terre.

Par E. M. Bouligny—à la Bourse des Négociants et Encanteurs, un îlet de terre composé de dix terrains, borné par les rues Orléans, St Pierre, Rendon et Hagan.

Par L. Gastinel, constable—un lot de groceries, pierre granite, blocs de marbre, &c. (Voir aux annonces.)

Par E. M. Jacobs, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—Actions de Banque.

Par J. P. Boisseau, à 10 heures et demie, au coin des rues Magasins et Gravier—groceries et provisions.

Par R. Scott, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 31, encoignure Natchez—groceries et provisions.

Par R. T. Montgomery, à midi, dans la rue du Camp, No 93—avoine, sel, épaules, bœuf, whisky, eau de vie, &c.

Reconnaissance sur l'Amite.

Escarmouche avec les rebelles.

Les nouvelles suivantes appartiennent au journal officiel, qui les a publiées hier dans son édition du soir :

Samedi 21 mars, une expédition a été envoyée par le général Nickerson, dans le but de reconnaître le pays entre l'Amite et la Nouvelle Rivière. Cette expédition se composait de portions du 14e et du 26e du Maine, du 177e de New-York, du 3e de la cavalerie métropolitaine, des chasseurs à cheval de Reed, et d'une section du 25e de la batterie de New York.

Mardi 24, ils rencontrèrent une force d'environ 150 cavaliers à cheval, appartenant au bataillon de cavalerie du Mississipi, stationnés à Governor's Bluff, et aussitôt une escarmouche commença à un endroit appelé Sirouete Ferry. Quatre de nos hommes furent légèrement blessés, mais les rebelles perdirent deux hommes tués, dix-sept blessés et cinq hommes faits prisonniers ; ils ont aussi perdu des chevaux.

Une partie des rebelles était sous le commandement du capitaine Tirrell. Ils sont devenus tout à fait audacieux. Ils avaient traversé avec leurs chevaux la rivière Amite le dimanche avant le combat, près de l'habitation de Paul Landry, sur la route de la Nouvelle-Rivière, et ils étaient venus jusques sur les bords du Mississipi, à 3 milles environ au-dessous du College Point. Là ils avaient enlevé d'un magasin pour $2000 de marchandises, et ils se disposaient à s'en aller avec leur butin lorsque la cavalerie tout à fait inattendue de Reed fit son apparition et leur coupa la retraite. Ils ont échappé, cependant, par le Black Bayou, en abandonnant les articles volés.

Cette expédition, conçue par le brigadier général Nickerson, nous a valu d'importantes informations et un butin considérable fait par les rebelles à College Point.

Du camp fédéral devant Vicksburg.—Contrairement au rapport du général Grant sur la situation sanitaire de l'armée, un correspondant du N. Y. Times, qui a suivi l'expédition de Vicksburg, écrit à ce journal sous la date du 6 mars :

La maladie et la mortalité parmi les troupes continuent à sévir largement, mais la situation est moins grave qu'il y a quinze jours, en raison des soins médicaux que l'arrivage de grands approvisionnements d'articles pharmaceutiques et l'organisation de nouvelles infirmeries permettent de donner aux malades. Avec les diverses compagnies de femmes américaines qui, armées de sourires, de bonnes grâces et d'autres douceurs, tant morales que physiques, procurent à nos soldats des consolations infinies. Le fait que la majorité d'entre elles se compose de filles et de veuves, ne diminue en rien l'héroïsme de ces femmes qui quittent leurs confortables demeures, bravent les excursions de guérillas et circulent dans la boue pour prodiguer leurs sympathies et des encouragements religieux à nos patriotes sur leurs lits de souffrance.

Généralement, on enveloppe les soldats de leurs couvertures quand on les enterre. Dernièrement, cependant, on a reçu un grand nombre de cercueils et nos pauvres morts reçoivent maintenant une sépulture chrétienne. C'est là une grande amélioration et qui procurera aux amis des soldats la consolation de savoir qu'en cas de mort ils recevront ces derniers tributs dûs à l'humanité, non comme des chiens mais comme des chrétiens.

Les spéculateurs de coton.—Une correspondance de Memphis adressée aux journaux de New York fait un singulier tableau de l'avidité qui pousse les coureurs de coton, de l'extrémité du Nord jusques dans les lignes fédérales sur les bords du Mississipi.

Le coton règne ici comme ailleurs, dit le correspondant. En dépit des ordres sévères lancés à Memphis et à Helena pour empêcher le passage des civilians, quelques centaines de mesures ont réussi à pénétrer jusqu'ici pour rendre hommage au potentat laineux. Ils arrivent sous toute espèce de déguisements, depuis celui de chauffeur jusqu'à celui de chapelain ou de membre de la Commission Sanitaire ; ils se présentent en qualité de commis de bateaux à vapeur ; ils viennent à la recherche d'amis ou de gens malades ou morts ; ils sont secrétaires de régiment ; enfin ils sont tout et font tout pour atteindre leur but. Jusqu'à présent, néanmoins, ils n'ont pas fait grand chose, et on les voit se promener sur la levée, les mains dans leurs poches, et ayant un air de désolation très marqué. Ils maudissent le général Grant et le gouvernement et ils s'efforcent d'inventer des stratagèmes pour tromper les autorités.

Un monsieur s'était avisé de prendre tous les matelas d'un steamboat et de les faire remplir de coton, dans la croyance qu'il avait trouvé enfin un bon moyen d'échapper aux recherches de la police militaire, et il était sur le point de faire un marché de matelas avec un autre bateau, quand ces opérations furent découvertes par le vigilant prévôt qui lui fit dégorger tout son coton. Un planteur du voisinage qui avait une large quantité de coton, était venu trouver Grant pour avoir la permission d'embarquer sa récolte. Sur sa protestation de foi unioniste, le général Grant lui accorda sa demande, à la condition qu'il irait s'établir au nord avec tous ses biens transportables. Un spéculateur de coton entendit parler de cette affaire. Il se mit sur la piste du planteur et lui offrit une forte somme d'argent pour avoir l'avantage d'embarquer, sous son nom, quelques centaines de balles. Le planteur céda, mais, avant le départ du steamer, le vigilant maréchal prévôt eut vent de cette fine opération de contrebande ; le coton fut saisi et confisqué et l'acheteur arrêté. Jusqu'à présent, aucune ruse n'a réussi. Mais qui sait ce que pourra imaginer la cupidité des coureurs de coton ?

Département du général Hunter.—Nous lisons dans le Christian Inquirer, feuille hebdomadaire qui se publie à New-York :

Dans plusieurs bibliothèques du clergé de la Nouvelle Angleterre nous avons vu des volumes de choix de grand prix, portant les noms de ministres du Sud, à qui ils appartiennent encore, bien qu'ils aient été envoyés au Nord comme présents par les soldats fédéraux qui se les sont appropriés. Quelques salons du Massachusetts sont, dit-on, tapissés avec des dépouilles d'un autre genre. Maintenant, si quelqu'un demande ce qu'est devenu le parti unioniste, si fort naguère dans le Sud, nous répondrons qu'il a été aliéné, en partie, du gouvernement par les inqualifiables outrages de l'armée fédérale. A Beaufort, Caroline du Sud, les tombes ont été violées. A Holly Spring, Mississipi, une table de communion a servi à des joueurs de cartes. Ces hommes ont indigné jusqu'à la fureur beaucoup de gens qui étaient disposés favorablement envers l'Union, et leur indignation bien fondée est certainement pour beaucoup dans les revers qu'ont subi nos armes.

Arrivée de missionnaires.—Un grand nombre de missionnaires et de religieuses sont arrivés hier à bord du navire français Sainte Geneviève, venant du Havre. On trouvera leurs noms dans la liste des passagers de ce bâtiment, que nous donnons plus loin. Mgr. Dubuis, évêque de Galveston, est également arrivé par le même navire.

☞ Voici la liste des passagers arrivés par le navire français Sainte Geneviève, capitaine Picard, venant du Havre :

Cabine : Constance Sorels, fermière ; Elisabeth Halmling, fermière ; Valentin Durant, fermier ; L. E. Bennett, marchand ; Jean Filhet, marchand ; Rebecca Brisso, fermière ; Esther Rambot, fermière ; Edmond Brisso, fermier ; Jules Gilly, fermier ; Christian Schrempp, commis ; Anna et Adolphine Schrempp ; Ernest Tasset, Joseph Sabin, Félix Charnaid, Placide Sandoval ; Delphin Barbot, Franz Martin, tous fermiers ; Jean Gamard, marchand ; Sébastien Haber et George Dall, fermiers.

Monseigneur Dubois, évêque de Galveston.

Missionnaires—Jean Bigot, Emile Chapelard, Etienne Savagne, Théodore Leamy, J. B. Le Gofebarde, Joseph Vallée, Jean Donecho, Pierre Le Filly, Constant Orhant, Mathurin Hernest, Arsenade Plaisia, Frédéric Favre, Gustave Roussel, Charles Ferré, Auguste Bizien, Hyacinthe Sabeide, J. B. Favre, Gerard F. Blanc, Aug. Vaillot, D. Veyret, J. B. Priand, Franç Campagna, J. B. Rosement, Fr. Mary, Fr. Lessan, Fr. Faivre, Henry Aury, Jos. Sebillon, Le Chesné, Jos. Vian, Alex. Mauzé, Aug. Girard, Jules Bonchet, J. M. Revoir, Ant. Farmer, G. M. Dochèvene, E. Buffard, James Reilly, Thos. Martin, Victor Grimmer, Bellanger, Destaleres, F. Riolland, J. B. Bellecher, J. M. Bourbon, J. M. Giraud, L. Chalou, Joseph Malloire, Jean Gelliot et Jean Champion.

Sœurs religieuses—Françoise Decreix, Marie Auch, Jeanne Mando, Rosalie Gisneu, Rosalie Colombet, Marie Deuger, Marie Pacheau.—Total, 84 passagers.

Théâtre de l'Opéra.—On annonce pour lundi prochain une représentation extraordinaire au bénéfice d'un de nos plus dignes artistes, M. Chaffary qui, depuis vingt ans qu'il est attaché à notre scène lyrique, a rendu des services précieux comme chef et répétiteur des chœurs, comme bibliothécaire du théâtre et comme comédien intelligent et consciencieux. Nous nous faisons un plaisir et un devoir de rappeler ces nombreux titres à la bienveillance du public, car la longue résidence parmi nous de M. Chaffary, qui s'est marié ici, l'a identifié complètement avec le pays.

La représentation se composera du magnifique opéra de Bellini, Norma, et du Chevalier du Guet, comédie-vaudeville en deux actes. Le bénéficiaire a obtenu le concours des meilleurs artistes qui sont à la Nouvelle Orléans, Mesdames De Latournerie et [illegible], Maillet et Zanetti, MM. Julian, J. du Bearn, Gerard, Gilbert, et des chœurs. L'orchestre sera dirigé par M. Predigam.

On sait que dans l'œuvre de Bellini, le rôle principal, celui sur lequel repose le succès de l'œuvre est celui de Norma, et nous sommes convaincus que Mme De Latournerie saura le chanter avec toute la passion et toute l'énergie qu'il comporte. La soirée de lundi promet d'être une des plus brillantes de la saison théâtrale.

Bénéfice au théâtre des Variétés.—Lundi, 6 du courant, aura lieu aux Variétés une grande représentation pour le bénéfice de M. Lewis Baker, directeur de ce théâtre. On jouera Jeannie Deans, drame en 3 actes et l'Ecole du Scandale, par Sheridan. C'est là un spectacle attrayant pour tout le monde, et le chef d'œuvre de Sheridan ne manquera jamais de faire une bonne chambrée. Le talent des acteurs qui doivent figurer dans cette représentation mérite aussi qu'on en parle. Nous avons déjà signalé celui de M. Lewis Baker qui se présentera cette fois devant le public en sa triple qualité d'artiste, de bénéficiaire et de directeur. Comme acteur comique, M. Lewis Baker s'est fait une réputation brillante et méritée, et comme directeur et organisateur de spectacles, il a su, à force d'habileté, d'activité et de courage, soutenir un théâtre au milieu d'une crise militaire qui a anéanti les fortunes et presque anéanti tous les plaisirs. Cette existence dramatique dans des circonstances si calamiteuses, est une chose presque inouie, et nous espérons que le monde de nos quatre districts, qui a conservé, en dépit des événements, le goût des arts, ne manquera pas de témoigner à M. Baker, en assistant à la représentation de lundi prochain, et son admiration et sa reconnaissance.

CHRONIQUE LOCALE.

Ordre aux Banques—Un extrait de l'ordre spécial No 87, publié dans le journal officiel d'hier matin, exige du Président et du Caissier de chaque Banque un état des affaires de l'institution, en vertu des lois de la Louisiane, une liste des dépôts, des déposants et des actionnaires.

Le tableau devra indiquer quel était l'état des affaires de chaque Banque au 28 mars 1863.

Vendredi Saint—La ville était calme hier, jusqu'à la tristesse ; les rues étaient désertes, la plupart des magasins et beaucoup de maisons étaient fermées. Dans les églises où avait conduit tant d'êtres affligés ce sentiment de piété qui se réveille si fort dans les jours de malheur, nous avons rencontré des personnes qui, depuis leur enfance peut être, n'avaient point franchi le seuil d'un temple avec autant de respect et d'émotion.

Au milieu de mères, de femmes et de jeunes filles en deuil, agenouillées dans les allées, nous avons surpris des larmes sur plus d'un austère visage d'homme. Le Vendredi-Saint a été rigoureusement observé dans notre ville !

Infanticide—On a trouvé hier, le corps d'un petit enfant dans le canal de desséchement de l'Avenue Hagan. Le juri d'enquête a déclaré, après examen, que c'était un cas d'infanticide.

Le petit être paraissait âgé de six semaines ; il avait de longs cheveux blonds. On n'a remarqué sur lui aucun indice de maladie.

A l'Hôpital.—L'officier McVally a fait transporter à l'Hôpital, d'une maison de la rue Gravier, près Philippa, Mme Miller qui avait avalé une trop forte dose de laudanum.

Le voleur blessé—Griffin, le voleur qu'un policeman a blessé pour l'empêcher de s'évader et qui est à l'hôpital, a essayé de s'enfuir de l'institution hier après midi, mais l'officier Thomas, qui y était de garde, ne lui a point permis de mettre son petit projet à exécution. Après ce double insuccès il n'est pas impossible que Griffin renonce à priver les autorités de sa présence.

Un homme heureux—Le rapporteur a eu hier la bonne fortune de rencontrer un homme qui se disait et semblait réellement heureux : c'est Tom Blight, matelot du Styx, steamer de guerre anglais.

Blight est le type du "tar" Saxon. Il a promené sa figure joyeuse et colorée dans presque tous les ports du monde, il y a poussé des hourrahs pour "Old England" et dépensé des jours dont il garde un agréable souvenir, mais il croit pouvoir affirmer, dès à présent, que nulle part il ne s'est senti aussi bien, aussi content et n'a été aussi bien traité que dans notre port. Il pourrait, s'il était aussi orgueilleux que certaines gens qui ne le valent point, orner sa large poitrine de croix d'honneur gagnées en Crimée et "sous d'autres cieux."

Le rapporteur se souviendra toujours qu'il a rencontré un Anglais qui n'avait pas le spleen.

Cour Prévôtale—Vendredi matin—John Hailey, qu'on accusait d'avoir trempé dans un vol de coton, a été condamné à six mois de prison.

Catherine Manner, petite Irlandaise vive et rondelette, qui excitée par la boisson, a tenu des propos séditieux, juré qu'elle mettrait des pantalons au retour des Confédérés, qu'elle aiderait, et a terminé le tout par un manque de respect au magistrat, a été envoyée au workhouse pour six mois.

Samuel Moses, qu'une infinité de punches de rhum de la Louisiane avaient mis dans le même état que la précédente, a été surpris de s'entendre condamner à dix piastres d'amende parce qu'il a déclaré au marché qu'il est rebelle.

C. Asher et Patrick Heumore, qui s'étaient distribué des coups dans un café, ont déboursé chacun autant que Moses.

M Judah Chandler, capitaine d'une goëlette, était accusé d'avoir tenu des propos séditieux. Le plaignant ne s'étant pas présenté en cour, le capitaine a été relâché avec ordre de se présenter au magistrat au retour de sa goëlette.

Vol.—Henry Lindsley et Jim Lewis, hommes de couleur, ont été traduits devant le juge pour vol de deux cents piastres en billets et un doublon espagnol, au préjudice de M. Smith demeurant dans la rue Poydras, No. 67. Le juge ayant ajouté qu'Henry et son compagnon avaient enlevé la clé du coffre-fort—Un petit nègre a déclaré qu'Henry lui avait communiqué son intention de prendre la somme et qu'il l'avait vu plus tard tenant des "greenbacks" à la main.

On a trouvé une grande partie des deux cents piastres sur les accusés et le doublon sur Jim. Ils ont été condamnés à six mois de prison.

Le petit nègre ayant dit que M. Richardson, officier spécial, l'avait mis dans une cellule obscure et avait menacé de le pendre s'il ne dénonçait pas les coupables, le juge a fortement désapprouvé cette manière d'extorquer un témoignage. M. Richardson a répondu qu'il était impossible d'arriver autrement à la vérité lorsqu'on avait affaire à des nègres—Un des prisonniers, voulant profiter autant que possible de l'occasion, a pris un air de martyr et s'est plaint de ce que l'officier l'avait frappé en prison. Le magistrat a encore vertement tancé M. Richardson qui a répondu : "Je l'ai châtié parce qu'il m'a donné un démenti, et le blanc qui ne le punirait pas mériterait d'en recevoir autant. Je me souviendrai, néanmoins, des intentions du juge."

Tentative de meurtre.—Anthony Philips a été arrêté, jeudi, au canal Harvey, sous prévention d'avoir voulu tuer un nommé Chapman.

Nous n'avons pu recueillir aucun détail sur cette affaire, si ce n'est que Chapman est employé dans un moulin, qu'en entrant dans sa chambre il y trouva Philips armé d'une hache. Philips l'assaillit et le blessa au visage.

Noyé—S. Smith, jeune homme de couleur libre, est tombé jeudi soir d'un esquif dans le canal Carondelet, et s'est noyé. M. Beach a tenu ce matin une enquête dans la rue Johnson No 191. Verdict, noyé par accident. Smith avait douze ans.

La question de suffrage universel en France.

(Extrait du Constitutionnel du 18 février.)

Nous avons promis de répondre aux journaux qui ont discuté nos réflexions sur la théorie de M. Jules Favre, dont l'application enlèverait à un grand nombre de citoyens leur droit de suffrage et créerait de nouveau en France une sorte d'ilotisme politique. Ces journaux sont le Siècle, la Presse, le Journal des Débats et le Temps.

Commençons par le Siècle, non pas que cette Puissance soit la première entre toutes par la civilisation et les arts, mais parce qu'elle compte le plus grand nombre de sujets.

Le Siècle est évidemment très contrarié de la nécessité où il se trouve de donner raison au Constitutionnel et de donner tort à M. Jules Favre. Il se dédommage, à la vérité, de cet aveu qui lui coûte, en substituant à la doctrine de M. Jules Favre, une de ses idées fixes qui est anti libérale que la théorie de l'orateur de la révolution est anti-démocratique. On comprend qu'il s'agit de l'instruction primaire obligatoire. Le Siècle dit aussi gratuite ; mais ce second mot est superflu, et l'on peut presque dire qu'il n'a pas de sens, puisque l'instruction primaire est aujourd'hui donnée gratuitement à ceux qui ne peuvent pas la payer. Ainsi, des deux termes de la proposition du Siècle, le premier est une restriction de la liberté individuelle, le second est inutile.

Il faut cependant savoir gré au Siècle de la déclaration suivante : "Nous acceptons entièrement quant à nous le suffrage universel tel qu'il est ; nous repoussons toutes les restrictions qu'on voudrait apporter à son principe et à son application." Voilà M. Favre nettement désavoué par M. Havin.

La Presse est plus explicite encore. "Nous tenons, dit-elle, pour irréfléchie et malheureuse, cette déclaration de M. Jules Favre, qui lui a certainement échappé dans l'entraînement de l'improvisation, et qui est la justification, sans qu'il l'ait voulu, de la loi du 31 mai 1850." Ces paroles sont d'autant plus méritoires, que M. de Girardin nous rappelle en même temps qu'il a été, en mars 1848, l'auteur d'une proposition qui n'est autre que celle de M. Jules Favre. Cette paternité est avouée, et nous aimons à reconnaître qu'il explique son changement d'opinion avec autant de logique que de bonne foi. Un autre, peut-être, eût été tout heureux et tout fier de voir un de ses anciens projets remis en lumière par un orateur éloquent, et se fût écrié : [illegible] qui feci ! M. de Girardin est trop riche en pareille matière, et il a donné le jour à trop d'idées pour que son amour-propre soit en jeu quand l'une de ses idées tombe ou réussit. On a pu remarquer, du reste, que c'est principalement sur le dernier né de son esprit qu'il concentre toutes ses affections. Comme Jacob, M. de Girardin a son Benjamin.

Le rédacteur de la Presse s'est donc retourné contre son projet de 1848, en le retrouvant dans la bouche de M. Jules Favre en 1863, et il dit :

"La loi a le droit d'imposer toute liberté ; [illegible] cette loi eût-elle été prématurée, cette liberté eût-elle des inconvénients, même des périls."

La fin de ce raisonnement en gâte le début. En effet, une liberté qui serait prématurée, une liberté qui serait pleine d'inconvénients et de périls, ne serait pas une liberté légitime. Une liberté n'est légitime que lorsqu'elle est compatible avec l'ordre, et c'est précisément pour cela que le suffrage universel qui, sous la dynastie impériale, est plus que compatible avec l'ordre, est la source même de l'ordre, est aujourd'hui un droit inébranlable.

La Presse est plus dans le vrai quand elle déclare que : "Le mandataire d'électeurs qui ont le malheur de ne savoir ni lire ni écrire n'a pas le droit de les effacer de la liste électorale sur laquelle ils étaient inscrits quand ils ont voté pour lui." Ceci est tout à fait à l'adresse de M. Jules Favre et le frappe en pleine poitrine.

En finissant, M. de Girardin adjure le Constitutionnel de se joindre à la Presse pour demander les développements de l'instruction primaire en France. Nous n'avions pas attendu cet appel pour nous intéresser vivement au progrès de l'instruction parmi les classes laborieuses. Nous n'avions pas attendu cet appel pour nous associer à tous les efforts du gouvernement de l'empereur vers ce noble et fécond résultat, et lorsque récemment M. le ministre de l'instruction publique, à la distribution des prix des associations polytechnique et philotechnique, faisait entendre sur l'instruction publique et sur ses bienfaits s'étendant de jour en jour, des paroles chaleureuses qui allèrent droit au cœur de tous les ouvriers, nous applaudissions avec un enthousiasme patriotique.

Sur le fond de la pensée, le Constitutionnel est donc d'accord avec la Presse ; mais il semble que ce journal, quand il rencontre une idée juste, est condamné à l'accompagner aussitôt d'une idée fausse. Ainsi, rien n'est plus juste, rien n'est plus conforme aux principes qui dirigent la politique impériale, que de désirer une dotation plus large pour l'instruction primaire ; les faits le démontrent chaque jour. Pourquoi la Presse ne se borne-t-elle pas à exprimer ce sentiment qui est celui de tous, et éprouve-t-elle le besoin de faire payer par la puissance militaire de la France, le développement de notre instruction primaire ?

Autant que la Presse, nous sommes pour le progrès de l'instruction chez les classes populaires. Un peu plus que la Presse, nous tenons à ce qu'on ne désorganise pas cet état militaire qui est un élément si essentiel de la force et de la grandeur de notre pays, et nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de diminuer le nombre de nos soldats pour augmenter le nombre de nos instituteurs. Quand l'effectif de notre armée pourra être réduit, sans dommage pour notre influence légitime en Europe, il le sera ; mais nous croyons être plus libéraux que la Presse en ne faisant pas dépendre les destinées de l'instruction primaire de la réduction de l'effectif.

Ce que nous venons de répondre à la Presse peut servir de réponse au Temps, qui nous accuse bel et bien de faire l'apologie ! Et quant au Journal des Débats, qui ne prend pas, mais qui voudrait bien prendre le parti de M. Jules Favre contre nous, nous nous bornerons à constater sa satisfaction mal contenue, toutes les fois que d'un côté ou d'un autre, on essaie de toucher au suffrage universel. Le Journal des Débats n'aime pas le suffrage universel. Il voudrait supprimer l'Océan parce qu'il y a fait naufrage.

PAULIN LIMAYRAC.

EDITION D'HIER SOIR.

Message du gouverneur du Texas

L'Era publie une analyse du message annuel du gouverneur Lubbock à la législature du Texas, empruntée à un supplément du Texas Almanac. Nous en reproduisons les passages les plus saillants :

Le message invite la législature à approuver la conduite de Jeff Davis et du Congrès, et à les soutenir dans l'application de toute mesure de représailles qui pourra être adoptée contre le gouvernement fédéral. Le gouverneur reconnaît le droit du gouvernement confédéré de disposer des prisonniers de guerre, mais il pense "qu'il convient que ceux qui sont pris dans l'Etat pour avoir commis des meurtres, des incendies, ou avoir excité au soulèvement et à l'insurrection, sous prétexte qu'ils sont soldats du gouvernement, doivent être traités conformément aux lois de l'Etat." Il recommande de leur faire subir une punition sommaire.

Le bureau militaire de l'Etat s'est occupé activement d'acheter et de préparer autant de canons que possible ; il a conclu plusieurs contrats pour la fabrication de petites armes ; il a établi une fonderie de canons, une fabrique de capsules et de poudre, et a importé dans l'Etat une grande quantité de munitions de guerre. Il a aussi acheté et armé le steamer Bayou City, qui a été transféré au gouvernement confédéré et qui a pris une part active au combat de Galveston.

Le bureau a acheté et prêté au gouvernement deux bons canons Nicholas qui ont été employés avec efficacité contre la flotte fédérale à Galveston, depuis la capture du Harriet Lane.

Le rapport de l'adjudant général indique que, par suite des nombreuses réquisitions d'hommes faites par le gouvernement central, l'organisation de la milice d'Etat s'est trouvée presque détruite.

Le gouverneur a gardé le régiment des frontières pour la défense du Rio Grande au lieu de le transférer au service confédéré. Il recommande un plan pour la défense du Rio Grande, c'est de choisir 25 comtés sur la ligne de la rivière Rouge au Rio Grande, de nommer dans chaque comté un capitaine et 20 citoyens qui seront enrôlés comme soldats pour la protection de la frontière, et de les payer à raison de $750 par an pour les capitaines et de $500 pour chaque homme, à la condition qu'ils fourniront eux mêmes leurs chevaux, leurs armes et leur subsistance. Un ou deux commissaires seraient chargés d'exercer une surveillance sur cette force.

Le gouverneur éprouve de la difficulté à remplir sa réquisition de 5000 hommes pour trois mois qui lui a été faite, et il demande l'enrôlement de tous les hommes de 16 à 60 ans.

En parlant du papier-monnaie il recommande le retrait d'une grande quantité de billets confédérés de la circulation au moyen des taxes. Il conseille de doubler les taxes d'Etat et de retirer tous les shinplasters des corporations et des individus, afin que les billets confédérés restent le seul papier monnaie ayant cours. Il suggère à la Législature d'adresser une pétition au Congrès de Richmond pour demander que les billets confédérés aient cours forcé. Il recommande différentes mesures contre les accapareurs, la suppression des distilleries, l'emploi des esclaves aux travaux de défense.

Il demande le passage d'une loi pour enjoindre aux citoyens qui se sont absentés de l'Etat pendant la guerre de revenir dans un temps donné, sous peine de perte de leurs biens et de leur citoyenneté. Il appliquerait aussi la même loi à tous les citoyens qui ont accepté le droit de citoyenneté et qui ont refusé le service militaire.

Il approuve complètement la loi de conscription du Congrès confédéré. Le Texas a envoyé à la guerre une force totale de 62,000 hommes et a, dans l'Etat, 6,500 miliciens. Le gouverneur croit qu'il y a encore dans l'Etat 27,000 hommes entre 16 et 60 ans qui pourraient être enrôlés. Le gouverneur se plaint que la reddition de Galveston a été causée par l'opposition du général confédéré à ses plans.

Il recommande le rappel de la loi qui suspend la perception des taxes, et la suspension de la vente des terres, excepté aux colons occupants, jusqu'à la paix.

Le gouverneur se prononce contre l'idée de la reconstruction. La sécurité de l'Etat et de l'institution de l'esclavage dépendent de l'exclusion rigide de tous les yankees et de tous les abolitionistes, et il s'oppose vivement à l'admission dans la confédération de tout Etat dont les lois ne reconnaissent pas l'esclavage des nègres ; et si un des Etats actuels venait à abolir postérieurement cette institution il ne devrait plus être regardé comme membre de la confédération. Le gouverneur fait ces recommandations parce qu'il voit de la part de quelques Etats de l'Ouest une disposition à se débarrasser du pouvoir du gouvernement fédéral, et à demander leur admission dans la confédération.

Opérations du général Grant.

Pour bien comprendre l'article ci-dessous du New York World, sur les mouvements de la flotte fédérale dans les eaux de l'Ouest, il faut savoir que la Passe Yazoo n'est pas la passe de la grande rivière Yazoo dont l'embouchure est à cinq ou six milles en haut de Vicksburg, mais bien une autre rivière de ce nom à 140 milles au nord de ce point, à quelques milles au sud d'Helena et à 40 milles au-dessous de Memphis. Cette rivière de la Passe Yazoo communique avec le Coldwater, autre cours d'eau qui communique lui-même avec le Tallahatchee lequel paraît n'être que la partie supérieure de la grande rivière Yazoo sous un autre nom. Les Fédéraux sont entrés par la Passe Yazoo, le Coldwater et le Tallahatchee dans le lit supérieur de l'Yazoo avec l'intention de le descendre pour prendre Yazoo City, détruire beaucoup de bateaux à vapeur du fleuve qui s'y sont réfugiés depuis la prise de Memphis, et enfin pour débarquer des troupes sur le revers de Vicksburg. Cela posé, nous traduisons l'article du World :

Les vastes combinaisons du général Grant commencent enfin à se développer. Les nouvelles de cette région dans les environs de Vicksburg indiquent qu'il y aura bientôt un dénouement à cette grande entreprise d'audace et de science, ou un succès éclatant ou un échec pyramidal. Si Grant, par les moyens qu'il a adoptés, réussit à chasser l'ennemi de Vicksburg ou à le prendre, il pourra être regardé comme un général des plus habiles et des plus heureux de cette époque. Il n'y a pas de récompense que le public ne soit disposé à lui accorder.

Il paraît, cependant, que la situation des choses est telle qu'il sera bientôt forcé de se mettre en mouvement, pour renforcer une portion de son armée aventurée dans le pays ennemi. Si cette portion de forces n'est pas promptement secourue, elle deviendra la proie des rebelles. Nous faisons allusion à l'expédition partie sous les ordres des Fédéraux Hovey et Fisk, qui est entrée par la Passe Yazoo dans le Coldwater et de là dans les rivières Tallahatchee et Yazoo.

Les derniers avis disent que l'expédition, précédée de canonnières et de béliers, avait déjà atteint l'Yazoo et capturé la ville de ce nom. Ce mouvement l'a portée en face des forces ennemies [illegible]. On dit que les rebelles ont une flotte de [illegible] sur l'Yazoo et son tributaire, le Sunflower, et que quelques uns de ces bateaux ont été convertis en béliers. Dans ce cas, nous devons nous attendre à un engagement probable entre ces deux flottes. On dit aussi que le fameux Star of the West, armé de canons, est dans l'Yazoo. [illegible]

Au-dessous de l'Yazoo City les rebelles ont dressé des batteries [illegible] vue de la rivière à Liverpool Landing, mais ces obstructions ont dû être écartées pour le besoin même de leurs propres communications. A 35 milles plus bas, l'expédition rencontrera les batteries de Hornes' Bluff qui font partie de celles qui protègent Vicksburg.

Il est évident que la colonne qui a pris ce chenal tortueux ne peut que servir d'auxiliaire au mouvement général de l'armée. Son premier résultat, si elle n'est pas prise, sera d'intercepter les approvisionnements que Vicksburg reçoit du nord du Mississipi et peut être même de Memphis. On ne peut cependant pas attendre qu'on se serve d'un pareil chenal comme d'une base d'approvisionnement et comme d'une voie de communication. La manière dont cette flotte de bateaux y est entrée prouve qu'elle ne pourra jamais retourner par la même ligne. Le chenal en effet n'est pas navigable ; il ne peut recevoir à grand peine que des bateaux descendant le lit. Le remonter est chose impossible ; si on veut rejoindre la colonne principale, il faut aller en avant, brûler les bateaux et gagner par terre le Mississipi, ou il faudra qu'on ouvre la voie à l'expédition par le Mississipi même, en remontant l'Yazoo près de Vicksburg.

Tel est sans doute le plan qui a été conçu, et les bateaux lancés sur les chenaux de l'intérieur peuvent coopérer à atteindre le but. Une fois en dessous de Haines Bluff, les bombes des canonnières peuvent harasser les réfugiés et les réserves des batteries, pendant qu'une flottille semblable en face peut les déloger avec des boulets. Le temps s'écoule vite, et la flotte bloquée doit être nourrie et secourue. Les opérations doivent être concertées de manière à se soutenir à la fois les unes les autres.

Mais supposons les batteries réduites au silence ; il faut qu'on les prenne, et des forces de terre peuvent seules le faire. Le général Grant doit soutenir les canonnières et être prêt à profiter de tous les avantages gagnés par les bateaux à tour. Nous remarquons que le "Lafayette", puissant par sa force et sa batterie, a été préparé pour l'expédition. Le "Benton" et le "Tuscumbia" sont en route.

Le "Général Price", enlevé aux rebelles à Memphis, et converti en un bélier formidable, croisera probablement près de Vicksburg et tâchera de détruire le "Webb", auquel il ressemble beaucoup, ayant, dit-on, autant de puissance et un meilleur armement. Il sera sans doute suivi d'un ou deux autres bateaux de même force, et les rebelles seront engagés sur tous les points à la fois.

On pourra découvrir alors que le fameux canal de Vicksburg, dont il a été si souvent question, et aussi le canal de Lake Providence, n'ont été que des moyens imaginés à grands frais pour cacher le but réel du plan conçu qui consiste à attaquer le nord de la ville pendant que les rebelles seraient occupés à fortifier la partie sud et qui fait face à l'embouchure du canal, devant Warrenton.

Le secret, s'il y en avait un, a été bien gardé, et le plan jusqu'ici promet de réussir. Nous craignons beaucoup, cependant, que le silence relatif des batteries de Warrenton indique que l'ennemi a deviné le mouvement et qu'il ait cessé d'élever de nouvelles batteries en cet endroit pour pouvoir concentrer son feu là où il fera le plus besoin.

En attendant, l'intérêt qui s'attache à ce mouvement est arrivé au comble et il ne peut s'écouler beaucoup de temps avant que nous recevions de grandes nouvelles du général Grant et de l'amiral Porter. Espérons que les nouvelles seront bonnes.

L'abandon des districts de l'Ouest du Tennessee, moins les lignes des rivières parallèles et celle du chemin de fer de Jackson et de Corinth qu'on a gardées, montre que les troupes tirées de là doivent contribuer à aider les opérations du siège de Vicksburg. On rapporte qu'un mouvement semblable du Missouri est en voie d'exécution. L'ennemi est très actif aussi, mais avec ses lignes d'eau menacées et interceptées comme elles le sont aujourd'hui, il ne peut faire beaucoup avec une seule ligne de chemin de fer. Vicksburg peut donc être à nous et la navigation du Mississipi redevenir libre.

Ovation faite à Vallandigham.—Une dépêche de Dayton, Ohio, datée du 13 mars, contient ce qui suit :

M. Vallandigham, membre du Congrès, du district de Dayton, est arrivé chez lui cet après-midi, et bien qu'on n'eût été averti que deux jours à l'avance de son arrivée, il a reçu une des plus grandes ovations qui aient jamais été faites à un homme dans l'Ohio. Deux bandes de musiciens jouaient des airs de bienvenue, tandis que la répercussion des coups de canon allait éveiller les échos de la vallée de Miami. La foule était si compacte que M. Vallandigham a eu de la peine à gagner sa voiture. La procession se forma et précédée par le maréchal et les bandes de musiciens se rendit à la maison de cour où le discours de réception fut prononcé par l'honorable David A Houk. Après avoir escorté M. Vallandigham chez lui, la foule se dispersa. Une sérénade lui fut donnée dans la soirée et pendant longtemps la rue resta remplie des amis, des voitures et des constituants de ce célèbre représentant.

Le brigandage à Naples.

LETTRE D'ALEXANDRE DUMAS.

La Presse a reçu de M. Alexandre Dumas la lettre suivante, qui contient des détails fort intéressants sur un fait raconté déjà, mais incomplètement, par le télégraphe et par les correspondances de Naples :

"Tandis que la commission du brigandage quittait Naples, prudemment escortée par un escadron des hussards de Plaisance, le chevalier des ordres de S. M. François II rêvait un coup de main qui pût donner aux membres qui la composent une idée du cas qu'il fait de leur puissance.

"Or, la poussière de l'escorte n'était point encore dissipée sur la route de la Cava, que voici ce qui se passait entre les deux tours, c'est à dire entre Torre del Greco et Torre dell' Annunziata.

"L'honorable marquis Avitabile, régent de la banque, se promenait sur son bien, son fusil à deux coups en bandoulière ; il venait de passer de son jardin dans celui de sa ferme et donnait quelques ordres à son métayer, lorsque tout à coup il se vit entouré d'une dizaine d'hommes, parfaitement armés aussi, qui, le chapeau à la main le saluèrent avec la plus grande politesse.

"M. le marquis Avitabile, un peu inquiet de cette apparition subite, leur demanda quelle chose lui valait l'honneur de leur présence.

"Un d'eux prit la parole :

"—Monsieur le marquis, lui dit-il, je suis Pilone, chevalier des ordres de S. M. François II, et je viens vous prier de nous suivre dans la montagne. Si vous ne faites aucune résistance, je vous engage ma parole d'honneur qu'il ne vous sera fait aucun mal. Si, au contraire, vous cherchez à vous défendre, je ne réponds plus de rien.

"M. le marquis Avitabile était seul contre dix. Avant même qu'il eût porté la main à son fusil, il eût été percé de cinq ou six balles. Il prit son parti et, bien à contre cœur, suivit le chevalier Pilone dans la montagne.

"Or, remarquez que cette montagne, c'est le Vésuve, sillonné tous les jours par les guides et les étrangers et que, d'où il était conduit, M. Avitabile pouvait voir, non seulement la ville de Naples mais la Banque dont il est régent.—C'était, il faut le dire, une triste vue dans sa position. Une fois arrivé au campement, on lui fit écrire une lettre, lui laissant la faculté de l'adresser à celui de ses amis qu'il croirait le plus prompt à lui porter secours.

"Seulement, la rédaction de la lettre souleva a difficulté.

"M. le chevalier des ordres du Roi, Pilone, avait besoin de 50,000 ducats, et tenait absolument à estimer M. Avitabile à cette somme, que le prisonnier, au contraire, regardait comme exorbitante. Après bien des discussions, la somme fut réduite à 20,000 ducats, c'est à dire 90,000 francs.

"La lettre fut adressée à M. le chevalier Filangieri, membre du conseil de régence de la Banque.

"Un messager se trouva là tout à point pour la porter.

"M. Filangieri vit donc tout à coup entrer chez lui et introduire en sa présence un homme d'une mine plus que douteuse, auquel il demanda, comme M. Avitabile avait fait à Pilone, ce qu'il y avait pour son service.

"Celui-ci tendit une lettre en lui disant :

"Lisez !

"—Mais, reprit le chevalier Filangieri, d'où venez-vous ?

"—Lisez, répéta le messager.

"—Vous venez de la part de quelqu'un ; de quelle part venez vous ?

"Lisez, insista toujours l'inconnu, vous trouverez dans la lettre tout ce que vous désirez savoir.

"M. Filangieri se décida enfin à ouvrir la lettre. Elle était, comme on le sait, de M. le marquis Avitabile. Elle informait le chevalier Filangieri de la situation précaire dans laquelle se trouvait son ami ; enfin, elle réclamait, à quelque prix que ce fût, cette somme de 20 000 ducats, arrêtée, à titre de rançon, entre M. le marquis Avitabile et S. E. le chevalier des ordres du roi, Pilone.

"M. le chevalier Filangieri ne fit aucune observation. Il prit dans sa caisse 4500 louis et les donna au messager, qu'il fit escorter par deux gardes nationaux, dans la crainte que le voleur ne fût volé.

"Le messager et son escorte arrivèrent à l'endroit où les attendaient M. le marquis Avitabile, Pilone et ses hommes. Le prisonnier était désespéré ; Pilone le consolait de son mieux, lui disant : Vous savez, monsieur, qu'il y a des moments de gêne dans lesquels on n'est pas toujours maître du choix des moyens. Nous sommes, le roi François II et moi, dans un de ces moments là, et à qui voulez-vous que nous nous adressassions, ne pouvant nous adresser à la Banque ? A son régent.

"La douleur de M. Avitabile fut plus grande encore, lorsqu'il vit cette masse d'or qui formait sa rançon, et lorsque le chevalier des ordres du roi Pilone se mit à vérifier si la somme était exacte. Touché de cette douleur, à moitié de la vérification, le bandit s'arrêta et dit :

"C'est bien, je calcule à vue d'œil que la somme est complète. Maintenant, monsieur le marquis, je vous remercie, au nom du roi François II, du prêt que vous voulez bien lui faire et dont je vais, si vous le désirez, vous donner un reçu en règle.

"Et comme le marquis Avitabile ne paraissait pas avoir une grande confiance dans le reçu du chevalier Pilone.

"—D'ailleurs, lui dit celui-ci, adressez-vous à la commission du brigandage. La souscription, Dieu merci, va assez bien pour qu'on ne laisse pas à votre charge cette pauvre somme de vingt mille ducats.

"Puis il salua M. le marquis Avitabile, à qui il montra le chemin de Naples, en signe qu'il était libre de se retirer.

"M le marquis Avitabile profita de la permission ; mais à peine avait-il fait cinquante pas qu'il s'entendit rappeler.

"Il hésitait à revenir sur ses pas : un bandit courut après lui, et, avec la plus exquise politesse :

"—Monsieur le marquis, dit-il, le chevalier Pilone désirerait vous dire un dernier mot.

"Le marquis suivit le bandit.

"—Monsieur le marquis, lui dit Pilone, voici votre fusil que vous avez oublié ; prenez-le, nous ne sommes point des voleurs.

"Le marquis reprit son fusil et revint à Naples [illegible] vendredi soir.

"Voilà, dans toute son exactitude, le récit qui circulait à la Bourse samedi matin. Si nous avions commis quelque erreur, nous prions M. le marquis Avitabile, ou Son Excellence M. le chevalier des ordres du roi, Pilone, de vouloir bien la rectifier."

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FÉVAL.

NUIT OCCUPÉE.—Suite.

Au clair de lune, sur les planches mal jointes, Henri traça en gros caractères : Lady Frances Elphinstone, puis il remit la craie au bûcheron avec une pièce d'or.

—Cela n'empêchera pas la mère de vous payer, vieux Pierre, dit-il, en prenant congé ; bonne nuit et merci !

—C'est toujours vingt sous de gagnés ! pensa le bûcheron, qui referma sa porte.

Avant de se remettre au lit, il frotta pourtant sa grosse barbe hérissée contre la joue de l'enfant et grommela :

—Je marierai la fille rien que pour avoir un chérubin comme ça.

Henri regagnait la grande route d'un pas plus lent. Il était près de quatre heures du matin quand il atteignit l'esplanade du château après une promenade nonchalante et pensive. Il vint jusqu'au bord du saut-de-loup, siffla Sultan, le grand chien de garde, lui parla pour se faire reconnaître, et lui jeta encore un morceau de pain. Puis, prenant son élan, il vint tomber d'un léger bond auprès de l'animal, qui lui lécha les mains comme s'il eût reconnu son maître en agilité et en audace.

Quelques minutes après, la lumière était éteinte derrière les carreaux de la fenêtre du jeune comte, qui dormait paisiblement dans son lit.

VIII

LA BELLE IRLANDAISE.

Billy, l'hercule de quatre pieds, était le groom de lady Frances Elphinstone, jeune veuve de la haute vie anglaise. La haute vie (high life) est ce que nous appelons ici l'aristocratie, mais en beaucoup plus beau. Le grand monde anglais est en effet une citadelle dont aucune médiocrité (au dire toutefois de ce même grand monde et des écrivains parfois très médiocres qui chantent ses gloires) ne peut jamais forcer la porte.

Il n'y a dans ce sanctuaire, auprès duquel notre faubourg St-Germain peut passer pour une guinguette, que des lords admirablement distingués, que des ladies merveilleusement raffinées, auxquels se joignent, par la grâce du sénat féminin qui patronne les grandes élections d'Almack, quelque sportman héroïque, quelque chasseur en renom, quelque avocat dont la poche est pleine de foudres, quelque poète byronien favori de la mode pour un jour, quelque novateur dans l'art de mettre les cravates, quelque splendide estomac capable de contenir cinquante douzaines d'huîtres, ou même quelque médecin porteur discret de la panacée universelle, dont, sur la mémoire de ses aïeux, il a juré de ne point abuser.

Un seigneur de la haute vie n'a que deux bras d'ordinaire, et rarement il marche avec plus de deux jambes. Il dîne plusieurs fois chaque jour, il est vrai, mais son estomac s'en plaint. Dans la rue, il daigne respirer le même air que son tailleur, jusqu'à présent. Je ne répondrais pas cependant que la libre Angleterre n'inventât pas quelque jour une atmosphère propre et pure décente à l'usage de la haute vie. Il est choquant pour certains poumons privilégiés et humiliant de respirer l'air que le public a déjà respiré.

A Londres, ne l'oubliez jamais, ce mot public est une injure.

Mœurs et maladies de la haute vie sont peu nombreux en Angleterre ; à l'étranger, la plupart tient. C'est le contraire de ce qui arrive chez nous, où tout le monde est un peu vicomte par le fait de sa propre fantaisie, et peut trancher du petit seigneur à sa volonté. Là-bas, la maladie est si invétérée, là bas, où a [illegible] le grand besoin de garde, de catégoriser et d'exclure, que les danseurs et les danseuses de ce glorieux bal d'Almack, elle nommé, sont choisis au scrutin. Il faut faire ses preuves pour être admis à ce pique nique, point de mise de toutes les imbécillités de [illegible] monde élégant, comme il fallait faire ses preuves au temps jadis pour [illegible] valier de Malte ou chanoinesse d'un chapitre noble.

Et John Bull, avec cette poudre de son apoplectique, se moque abondamment [illegible] de toute aristocratie qui n'a pas [illegible] sur sa propre poitrine.

Lady Frances Elphinstone était de la haute vie, voilà le fait ; elle le disait, et nous n'avons point qualité pour aller aux preuves. Elle avait sa maison suffisamment montée, et occupait à Paris un appartement meublé d'un prix irréprochable. [illegible] recevait peu, en définitive, rien de remarquable [illegible] à une simple mortelle comme une princesse de [illegible] voyageant incognito.

Dans le quartier qu'elle avait choisi aux abords des Tuileries, on connaît les Anglais. La distinction anglaise existe, elle [illegible] ça et là des types d'exquise perfection. Rarement possède-t-elle les charmes de nos élégances françaises, mais la correction de [illegible] et la splendeur, quand elle [illegible] pas de pruderie, qu'on [illegible] pas en raideur. Il y a un axiome : [illegible] Rien n'est [illegible] Anglaise noble qui échappe aux [illegible] à travers un peu ridicules, aux [illegible] de sa race.

[illegible] pur sang, quand elle est [illegible] le beau rêve de la reine que tout [illegible] les enfants et les poètes. Elle a [illegible] hauteurs de statue et des douceurs qui [illegible] du trône.

Lady Frances, nous sommes forcés de l'avouer, n'était pas du tout cela. Il ne fallait point chercher son éclat dans les sérénités blondes, ni dans le calme attiédi de [illegible] britanniques. Elle était brune, forte et vive comme les filles de ces rivages où l'Irlande oppose ses digues de basalte à la fureur de l'Océan. Dans ce pays des tempêtes de l'ouest, des [illegible] Connaught aux horizons étranges, [illegible] la Norwége parfois à l'Italie, [illegible] côtes où le tourment des flots a creusé les plus belles grottes du monde, derrière [illegible] prodigieuses colonnades attribuées par la superstition populaire à l'effort d'une dynastie de géants ; le long de ces grèves étincelantes et [illegible] le proverbe celtique ;—au bord des [illegible] enchantés où se mirent, poëmes silencieux, les ruines et les forêts ; sur ces douces pentes de la montagne où le soleil se joue dans [illegible] bleues, aux parfums d'incendie [illegible] là bas, dans l'île d'émeraude où les Gaëls parlent le langage de l'antique Erin, au bout de l'Irlande la verte et la joyeuse, la misère, la famine, l'oppression et tous les vices qui en découlent n'ont pas encore achevé de tuer la plus magnifique race d'hommes dont puisse se glorifier la terre.

Leur généalogie est comme un chant de la lyre homérique qu'accompagneraient les accords de la harpe d'Ossian. Les belles filles d'Ionie vinrent un jour avec les marchands de Milet, la rivale de Tyr ; elles épousèrent les géants, fils de la mer, Neil, Brian, Connor et Diarmid, dont la tête s'élevait au dessus des grandes vagues, aux marées de septembre. De ces noces vint Eryune, fille d'Aspasie la Milésienne, exilée du pays de lumière, et du géant des brouillards hiberniens, qui avait ses pieds au fond de la mer et sa tête dans les nuages du ciel.

O'Neil, O'Brien, O'Connor, Mac-Diarmid furent les enfants d'Eryun et furent les rois des quatre peuples d'Irlande. Après tant de siècles et après tant de malheurs, vous retrouvez là-bas ces noms en foule, comme les fragmens d'une roche immense éparpillés sur le sol.

Ce n'est pas le clan écossais, image de la famille, et qui, malgré la patience inouie des persécutions, protège encore contre Londres la liberté des montagnes highlandaises ; c'est la dispersion terrible qui suit l'éclat de la mine ou le coup de la foudre. Les membres, ici, ne savent plus le corps : O'Brien ne connait pas O'Brien ; O'Connor, pour une pièce de cuivre, combattra O'Connor. L'abâtardissement moral est complet ; de la roche haute et large il ne reste que des cailloux, et le noble édifice écroulé n'est plus qu'un amas de vils décombres.

Et pourtant, au sommet de ces prodigieuses colonnes de porphyre noir qui sont les tuyaux de l'Orgue des Géans ou sur le pavé octogone de cette mosaïque de basalte qui se projette à une lieue au large pour mériter son nom de Chaussée du Géant,—les géans sont partout encore, vous le voyez,—il m'est arrivé de m'arrêter stupéfait devant quelque jeune mendiant qui ressemblait, malgré l'injure de ses haillons, aux Grecs de l'Iliade ; il m'est arrivé d'accouder mes deux bras au talus du sentier pour contempler, descendant les pentes du Mamturk ou suivant les sentiers verts qui longent le lac Corrib, une fille aux jambes nues et à la chevelure tressée, une Minerve de Phidias, une Athénienne détachée d'un bas-relief du Parthénon, grande, correcte, hardie, portant fièrement sur l'épaule gauche sa cruche au profil d'amphore, tandis que sa mante, dessinant des plis sobres, flottait derrière elle au vent de sa marche.

Mais, hélas ! le jeune homme d'Homère, est voleur encore plus que mendiant, et vendra son faux témoignage à qui le voudra pour une pièce de six pence ; mais, hélas ! l'Athénienne de Phidias, à part sa beauté, n'a gardé qu'un seul trait de ressemblance avec Aspasie.

Lady Frances Elphinstone était précisément cette fleur magnifique qui s'épanouit parmi les ruines et balance l'orgueil de sa corolle au-dessus des malédictions de la misère. A quiconque a pu les admirer, ces merveilleuses fleurs, la pensée est venue de les placer par le rêve au milieu des élégances de Londres ou de Paris, de mettre sur leur front la couronne de noblesse, de glisser dans leur chevelure le sourire des diamans, de jeter enfin sur leurs épaules harmonieuses le manteau flamboyant qui trop souvent se déshonore en touchant de plates laideurs !

(A continuer.)

☞ Les consignataires du navire français "Ste-Geneviève" sont priés de prendre leurs permis de Douane, le navire est en déchargement au wharf No 28, 2me district. 4 avril

☞ Le capitaine, ni les consignataires du navire français "Ste-Geneviève" ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire. 4 avril

Société Suisse de Bienfaisance et Assistance Mutuelle.

Les membres de cette Société sont avertis qu'il y aura une assemblée lundi le 6 courant, à 7 heures et demie P. M., au local de la Société.
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1863. AL. STEINER, Président.

Chemin de fer du Golfe du Mexique

AVIS.

Samedi, 4 avril, et lundi, 6 avril, seulement, le convoi partira de la ville à 6 heures du soir au lieu de 4 heures P. M. CHAS HUGHES, surintendant.
4 avril—2

A VENDRE.

36 BONS MULETS en état de travailler. S'adresser à F. Irwin, au bureau de la compagnie du chemin de fer du Golfe [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Vendredi soir, 3 avril, 5 heures P. M.

Aujourd'hui, Vendredi Saint, il s'est fait très peu de chose sur le marché.

SUCRE—Il ne s'est vendu, aujourd'hui, que 350 boucauts en plusieurs lots, aux prix antérieurs, à peu près. Ordinaire, 8c et fully fair de la nouvelle récolte, 9¾c la livre.

MELASSE—Les transactions d'aujourd'hui sont de 800 barils, en plusieurs lots, aux prix d'hier, à peu près. Fermentée de la nouvelle récolte, 40 à 41c, prime, 42. Un lot d'inférieur et de mélangé de vieille et de nouvelle mélasse a été vendu à 28 à 35c.

FARINE—Peu recherchée. Il ne s'est vendu que de petits lots, au commerce de la ville, à $11 25 la superfine et $12 l'extra. Détail, $11 50 à $12 la superfine et $12 l'extra.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 4 avril 1863.

Arrivé dans la semaine, 274 bœufs, 120 cochons et 211 veaux. Vendu, 211 bœufs, 31 cochons, 220 moutons et 223 veaux. A vendre, 71 bœufs, 215 cochons et 3 vaches à lait.

Bœuf, 1re qualité, par livre, net	30 cts.
" 2e "	20
" 3e "	15
Veaux, 1re qualité, par tête	$25 @ 30
" 2e qualité, par tête	$20 @ 25
Cochons, par 100 livre gr.	16@18 ct.
Moutons, suivant la qualité, par tête	$6@$10

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans

EXPEDIES HIER.

Brick Almon, Hoffses, New York.

ARRIVES HIER.

Navire français Ste Geneviève, Picard, Havre.
Sloop de prise D Seargent.
Goëlette Louisa, de la Côte.
Steamboat Time and Tide, Sheldon, Plaquemine.
Steamboat G W Forrest, Wood, de la Côte.
Steamboat Union, Ure, Lafourche.
Steamboat Bee, Sheldon, de la côte.
Lougre St Joseph, de la Côte.
Lougre Trident, de la Côte.
Lougre Arte, de la Côte.

Montant le fleuve.

Barque Pearle.
Brick Julia.
Barque Mentine, B Watson.

IMPORTATION.

Havre—Par le navire Ste Geneviève—300 colis vin, E Rochereau & co—20 do do, C A James—70 do do, O Bercier & co—6 do do, L Dacosta—123 do do, Phonle, Bayler & co—60 do do, 1000 paniers pommes de terre, Gamard—259 colis vin, à ordre—5 colis marchandises, Bout—9 do do A Poincy—1 do do E Dupeseur—1 do do, 8 des Ursulines—4 do do, J N Carlos—1 do do, A Brussina—1 do do, Lopez—1 do do, A Long—1 do do, Léon Pierre & co—1 do do J Cetania—3 do do E E Fonblanche—4 do do, J Fleury & co—1 do do Dacongé—1 do do, H Seibricht—4 do do, O Lefèvre—40 do do, Marienny Fouster—1 do do, F Bonet—5 do do, Stuissegge & Campin—2 do do Ravellet—1 do do, A Dreguez—1 do do, F Lacroix—1 do do Brunet Bros—1 do do, 1 do do, Ch Frères—2 do do Echeberge & D etson—1 do do, J. D'Arcy—26 do do, F Kalmaino & Mayer—7 do do, Hebert & Lacousse—3 do do, P Maillard—6 do do, F Moreau—1 do do, L Olendree—3 do do, V Thomassin—3 do do, E J Moston—11 do do, A Sturzenegger—14 do do et divers, à ordre.

☞ Pour les exportations et les autres importations, voir la partie anglaise.

ATTENTION.

AVIS—La vente de la Pharmacie, &c, annoncée par Hoffman & Marks, est renvoyée à MARDI prochain. 4avril—1f

☞ M. R T Montgomery, encanteur, vend, aujourd'hui samedi, 4 du courant—A midi, à son magasin d'encan, rue du Camp No 93 : avoine, tabac, sel, mousse, épaules et une grande variété d'autres articles.—A onze heures, dans la rue du Camp No 27 : meubles neufs et de rencontre et articles de ménage. Pour les détails, voir aux annonces.

☞ M D. E. Morphy, encanteur, appelle l'attention des marchands et des spéculateurs sur le coton qu'il vend aujourd'hui à midi.

☞ R. Scott, encanteur, vendra aujourd'hui à 10 heures, thé, épiceries, provisions cigares, absynthe, bière, amidon. Voir aux annonces.

☞ J. B Boisseau, encanteur, vend des groceries et des provisions, ce matin, à 10 heures et demie, à son magasin d'encan, rue des Magasins Nos 27 et 29, encoignure Gravier. Voir l'annonce.

Théâtre de l'Opéra.

Lundi, 6 avril 1863

Grande représentation au bénéfice de M. Chaffary, avec le concours de

Mmes de Latournerie, Bourdo[illegible], Maillet, Zanetti — MM. Julian, J. du Bearn, Gerard, Gilbert — Mess et Mesd. des chœurs.

☞ L'orchestre sera dirigé par M. Predigam.

NORMA,

Grand opéra en 3 actes et en quatre tableaux, musique de Bellini.

LE CHEVALIER DU GUET,

Comédie-vaudeville en 2 actes, par M. Lockroy

Théâtre des Bouffes Louisianais.

Dimanche, 5 avril 1863.

Représentation extraordinaire avec le concours des artistes allemands.

Sous la régie de M. et Mme Riedel.

Première représentation de LES PANTINS DE VIOLETTE.

Opéra bouffe en 1 acte, musique d'Adolphe Adam, joué par M. Chol, Mlle Maillet et Mme Reiter.

1ère représentation de

Le Soldat de Waterloo,

OU LA FERMIÈRE PICARDE,

Pièce en un acte, par Schneider, jouée par M. Riedel et Mlle L. Maillet.

Qui se dispute s'adore

Proverbe en un acte, joué par M. Chol, Mme Reiter et L. Maillet.

Une autre pièce jouée par les artistes Allemands.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Directeur ... LEWIS BAKER.

Samedi et Dimanche soir, 4 et 5 avril.

THE JEWESS, OR THE COUNCIL OF CONSTANCE.—Le spectacle se terminera par NATURE AND PHILOSOPHY, vaudeville

Lundi, 6 avril.

Bénéfice de M. Lewis Baker,

JEANNIE DEANS, drame en 3 actes. On commencera à 7½ heures.

GRAND BAL PARÉ et MASQUÉ.

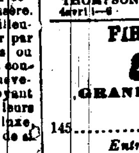

Ce bal sera donné au théâtre d'Orléans, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, SAMEDI soir 4 avril 1863.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, qui exécuteront les danses ci-après désignées—

Quadrille de Martha, du Prophète, Rigoletto, Zouaves, Si j'étais Roi, Valses de la Prima Dona, de Julien, du Trovatore, Grand Schottisch, Le Bouquet, Polkas des Pompiers, avec cloches d'alarme, Etoile du Nord, Trovatore, Filles de Marbre, Mazurka, Trovatore et Rigoletto, Reels, hornpipes et Dixie Land.

PRIX D'ENTRÉE—Messieurs, $1 50—Dames, gratis.

☞ Une police est engagée pour maintenir l'ordre.

Aucun soldat ne sera admis sans un ordre des autorités. 1er av—4f N. AMODEO & CO.

A VENDRE.

VINGT-QUATRE barils London Stout de "Tenant & Marrall", emportés récemment, par WARNEKEN & CO, Rue de l'Union, No 41.
4 avril—6.

A VENDRE.

TROIS CENTS paniers de champagne Bang & Co., en déchargement du navire français Ste-Geneviève, venant du Havre
S'adresser à EUG. ROCHEREAU & CO. 16 et 18 rue St Louis.
4 avril

Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

Les officiers et les membres de cette société sont avertis que l'assemblée régulière mensuelle aura lieu LUNDI, 6 avril, à 7 heures et demie du soir, à la Loge de l'Etoile Polaire, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale. Ils sont priés d'être exacts.
Par ordre du Président.
JOHN A. FEUILLOLEY, Secrétaire.
3avril—3f

Società Italiana di Mutua Beneficenza

I MEMBRI della suddetta sone richiesti d'intervenire all' Assemblea Generale Trimestrale che avrà luogo DOMENICA, 5 Aprile, alle ore 11 A. M., al locale della Società, No 121, strada Chartres.
P. MARINONI, Secretario.
N. Orleans, 3 Aprile.
N. B—Coloro dei soci che non interverranno ad una delle Assemblee Generali durante l'annata, subiranno la multa di uno scudo a seconda dei statuti della Società.
3avril—2f

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hopital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

☞ Les prix varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

☞ Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital No. 134, entre Dauphine et Bourgogne. 1erav—1m

Byron sur la bile.—Dans le "Beppo" de Lord Byron, une des premières questions que Mme Beppo adresse à son mari au retour de ce dernier d'une région malsaine est celle-ci :

"Mon Dieu ! ai-je jamais vu ? non, je n'ai jamais rien vu un homme devenir si jaune. Comment est votre foie ?"

☞ Beaucoup de gens reviennent du Sud dans le même état que Beppo. Savent-ils—s'ils l'ignorent un moment, l'apprendre trop tôt—que l'AMER DE HOSTETTER est le meilleur remède pour les maladies de foie. L'Amer pris, comme préservatif, fortifie les organes de la sécrétion, les fait fonctionner avec régularité et met le système à l'abri des effets de la bile. [illegible] se guérissent avec une rapidité merveilleuse.

Agents pour la vente de l'Amer de Hostetter—
J WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21,
E J HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
G. THEURER, au-dessous du marché français,
J. MORGAN HALL & Co, rue de la Commune, No 30,
G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 12,
JOHN T. MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Crossman, No 12,
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111,
THOMPSON & BARNES, 23 et 25 rue Commune.
4avril—6

FIRMIN MARTIN,

GROCERIES

GRAND DEPOT DE RIZ DE LA LOUISIANE.

145 ... Rue Vieille-Levée ... 145

Entre Toulouse et Jefferson,

—NLLE-ORLEANS—

Peaux et peaux de mouton.

Les soussignés demandent des peaux sèches et des peaux de mouton. Ils payeront comptant.
WITTERS & FENFIELD, No 15 ... Vieille Levée et Douane.
18 déc.

Change sur France

Constamment à vendre par J. H. EIMER & Co, 17, rue Carondelet.

Pommes de terre pour planter.

REÇU par le dernier arrivage, 300 barils POMMES DE TERRE, de 5 ou 6 variétés différentes, et des plus convenables à la localité.

Plus—Un grand assortiment de Graines de jardinage pour la saison, et un lot de [illegible] de jardinage.
T. BACHELIER, rue des Ursulines Nos 21 et 23
18 mars—1m

On demande à louer

Une habitation à cannes ou à coton. On désire également louer une machine portative, [illegible]

POUR NEW YORK et la HAVANE.

Départ, dimanche 5 avril, à 8 heures du matin.

Le steamer favori ROANOKE, commandant John [illegible], portant la malle des E. Unis, partira de son wharf, au pied de la rue Julia, le 5 avril, à 8 heures A. M. Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à WARNEKEN & Co. rue de l'Union No 41
30 mars—6

POUR MARSEILLE.

Le navire clipper de première classe, EXCHANGE, capitaine Cheney, prend un chargement pour le susdit port et partira sous peu. Il peut recevoir 50 passagers de seconde classe, entrepont. Pour fret ou passage, s'adresser à JOSEPH KELLEY, rue Gravier No 86
4 avril—6

POUR LE HAVRE.

Le magnifique trois-mâts STE-GENEVIÈVE capitaine Picard, ayant d'excellents emménagements pour passagers, partira dans le plus bref délai.
S'adresser pour fret et passage au capitaine à son bord ou aux consignataires.
EUG. ROCHEREAU & CO, 16 & 18 rue St-Louis.
4avril

POUR LIVERPOOL ET LE HAVRE.

Le navire hanovrien ANTOINETTE, fin voilier et de première classe capitaine Rosenau, partira vers le 10 avril pour Liverpool d'où les passagers à destination de France peuvent se rendre aisément au Havre. Ce navire ayant un faible tirant d'eau peut passer la barre en tout temps.
Pour passage de 1re, 2me et 3me classe s'adresser au bureau de M. A. CALVÉ, rue Ste-Anne, No. 106, encoignure Dauphine, 2me District. 30 mars

Pour Liverpool et le Havre.

Le beau navire italien CREOLA, partira pour les ports ci dessus. Pour balance de fret et passage, s'adresser chez PIAGGIO & VIOSCA, Jr., 62 & 64, Vieille Levée.
17mars

FABRIQUE DE FLEURS.

M. DARDIGNAC a l'honneur de prévenir le public et particulièrement les personnes qui l'ont honoré de leur confiance, qu'il vient de transférer son magasin de la maison portant le No 161, rue Royale à celle à côté, même rue, No. 155, encoignure St Pierre.

M. Dardignac continuera comme par le passé à fabriquer toutes sortes de fleurs, au naturel et fantaisie. On trouvera constamment dans son magasin un grand et bel assortiment de couronnes de mariées, de demoiselles d'honneur, de première communion, soirées, bouquets de fêtes, d'ornements d'Eglise, garnitures de salon, roses, camélias, dahlias, marguerites et autres ; il fait sur commande tout ce qui concerne son état. De bonnes ouvrières sont attachées constamment dans son établissement. On donne des leçons de fleurs. On demande des ouvrières qu'on emploiera de suite.
3avril—2m.3pe

A VENDRE—Un appareil pour Photographe et Ambrotype, consistant en un excellent instrument, demi grandeur, avec tous les accessoires, des échantillons, verres grandeurs assorties, cadres pour exposition, articles chimiques, &c, &c, enfin, tout ce qu'il faut pour entreprendre ce genre d'affaires par une personne avec un faible capital. Le tout est offert à bas prix en bloc. S'adresser au No 99, rue Vieille-Levée entre St-Louis et Conti.
Aussi—Une machine à coudre Eureka. 2av—4

DEMANDE D'EMPLOI.

UN homme bien entendu dans la direction d'une habitation désire trouver un emploi sur une plantation. Comme il parle plusieurs langues, il accepterait également une place de commis dans un magasin.
S'adresser rue Dumaine No 76. J. P. C CAZEAUX.
2avril—6f

Département des Travaux Hydrauliques, Banque du Commerce de la Nlle Orléans.

1er avril 1863.

La direction a ce jour déclaré un dividende, payable le 10 du courant. S. L. PERCY, Secrétaire.
2avril—10f

Banque de la Nlle-Orléans

28 mars 1863.

Les détenteurs de billets de $1 et $3 de cette Banque, sont priés de les y apporter pour être échangés. MORTIMER BELLY, Caissier.
30 mars—10f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

Nlle Orléans, 21 mars 1863.

UNE élection de trente-deux Directeurs de cette Compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI, 6 avril 1863, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. THOS. A. ADAMS, Président.
23 mars—au 6 avril

Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Texas.

AVIS D'ELECTION.

Nouvelle Orléans, 16 mars 1863.

UNE élection aura lieu, au bureau de cette Compagnie, LUNDI 6 avril prochain de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., pour des directeurs de cette Compagnie pour l'année.
J J HANNA. Vice Président.
16 mars 17, 18, 23, 24, 25—3 et 6 avril.

Fabrique de l'Eglise St Louis de la Nouvelle-Orléans.

AVIS D'ELECTION.

LES locataires des bancs de la dite Eglise sont par le présent notifiés qu'une élection de quatre marguilliers sera tenue au Presbytère, le LUNDI 6 avril prochain, de 9 heures A. M. à 6 heures P. M.
Ant. DUBUC, Secrétaire.
2 mars—24 28 29, 31—avril—2 4 6

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

No 104, rue du Canal.

AVIS est donné qu'une élection de Directeurs aura lieu, au bureau de cette compagnie le LUNDI, 6 avril prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
14mars—au 6 avril [illegible] Secrétaire

AU CASINO.

SALON DE BIERE.

Ancienne Maison LOUIS STEGLE,

Rue de la Douane No 93.

Le soussigné prévient le public et ses amis qu'il tient le salon de bière au Casino rue de la Douane No 93. On y trouvera toujours un lunch chaud et froid—la bière et les liqueurs sont de première qualité.
Rien ne sera négligé pour satisfaire le public.
2avril—3f JULES LABBIE.

AVIS.

LUNDI, 6 AVRIL,

Réouverture du salon de bière de GEO. GUTH, RUE CONTI, 72.
1avril—6f.

LAZARD & MICHEL,

199 ... Vieille-Levée ... 199

FACE AU MARCHE AUX VIANDES,

VIENNENT de recevoir un assortiment complet et très varié de marchandises de printemps qu'ils offrent à des prix très modérés, tels que LINGE FAIT et HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS [illegible]. Ils invitent tous ceux qui [illegible] l'élégance au bon marché à venir examiner chez eux [illegible] de premier ordre est attaché à l'établissement et exécute les commandes les plus difficiles. 30mars—15f

Le Docteur D'AQUIN

A l'honneur de prévenir le public et sa clientelle qu'il a transféré son domicile au No 183, de la rue de l'Esplanade. 3 mars—1m

Mme La Blanche,

La merveille de la Nouvelle Orléans, la seule Clairvoyante, [illegible] Astrologue ; la Clairvoyance, l'Astrologie, sont plus que des théories, ce sont des pouvoirs que tout le monde ne peut exercer.

Mme LABLANCHE

Est la seule clairvoyante naturelle, la seule qui lise dans les planètes, la seule astrologue du siècle.

Qui n'a pas entendu parler de cette dame extraordinaire et des preuves qu'elle donne journellement de sa clairvoyance ? La science se courbe devant elle et elle fait de sa puissance un usage tel, que ceux qui consultent se retirent heureux et les malades la quittent avec la certitude de recouvrer la santé. Elle prépare elle même ses médicaments et ne manque jamais d'opérer une guérison radicale. Elle envoie des horoscopes partout par écrit, et n'a besoin de savoir que la date de la naissance. Bureau et salle de réception, No 104, rue Bienville, entre Bourbon et Dauphine. Consultations en français et en anglais. Prix modérés. 18 mars—1m

VIN ! VIN !

CINQUANTE barriques vin rouge de table, pour familles.
A vendre par B. E. CASTENDYK, Rue Tchoupitoulas, No 15
21 mars

A LA PLUME DE BRONZE.

FRANCIS BOUVAIN,

Rue Bourbon, entre Bienville et Conti.

Papeterie et articles de bureaux.

Papiers en tous genres, à la rame et en détail ; Papier à lettres, Papiers d'écoliers, Papier notaire, Papiers d'emballage, Papiers mantille, Papiers de fantaisie, Papiers de soie, Papiers pour dessin, Papiers de couleur, Papiers à plat, Papiers pour journaux, Papiers fins français et anglais, &c., &c.

Articles de bureaux et fournitures d'école.

Plumes, crayons, encres encriers, ardoises, enveloppes de toutes grandeurs et qualités, cire, porte plumes, canifs, gommes, règles, cahiers brodés et reliés, &c.

Assortiment COMPLET de LIVRES DE COMMERCE, toutes reliures et réglures, à prix excessivement réduits.

Cartes à jouer, dominos, échecs, &c.

Toute espèce de réglure sur commande. Imprimerie typographique.

☞ Maison de commission pour tous papiers, etc., spéciaux d'importation française et anglaise. Spécialité de papeterie fine pour dames. Objets pour cadeaux.

PRIX DES PLUS RAISONNABLES. 21mars—2w

Changement de local.

LES soussignés préviennent leur clientelle qu'ils ont transporté leur magasin au No 35, rue de Chartres, magasin anciennement occupé par MM Richard, Aldigé & Co, où ils continueront le même genre d'affaires. Ils sollicitent le patronage qui a été accordé à leurs prédécesseurs et profitent de cette occasion pour annoncer au public qu'ils continuent à recevoir par chaque steamer, un grand assortiment de chapeaux, pour hommes, femmes et enfants.

On trouvera également chez eux des soieries, des rubans, des fleurs, et tout ce qui se rattache à leur genre de commerce.
C. SCHUMACHER & CO, No 35 rue de Chartres au 1er.
31mars—1m

LIQUIDATION !!

L. GUILBAUX, sellier, 121 et 123 rue Royale, prévient sa clientèle, que désirant clore les affaires, il vendra tout son stock, consistant en—Selles, harnais, brides, colliers, mors, fouets et cravaches, articles de chasse, boucherie à l'usage de messieurs les selliers, &c, &c, au PRIX COUTANT, pour du comptant.

M. Guilbaux engage tous ses clients à venir s'assurer eux-mêmes du bon marché auquel il vendra tous les articles sans exception, contenus dans son magasin.
Nlle-Orléans, le 15 février 1863. L. GUILBAUX, 121 et 123, rue Royale.
16 fév—3m

PARFUMERIES, PARFUMERIES

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART.

107 RUE ROYALE, entre Ste-Anne et Dumaine, à vendre au prix coûtant—

Grand assortiment de parfumeries, telles que :

SAVONS, EAU DE COLOGNE, ESSENCES, POMMADES, HUILES, POUDRES, &c., &c.

Ainsi qu'une grande quantité de verrerie à l'usage des parfumeurs et des pharmaciens, 1,000 gallons d'eau de Cologne pour coiffeurs. Le soussigné offre à vendre son magasin et le fonds de parfumeries à l'amiable [illegible]
Nouvelle-Orléans, 6 février 1863. J. ANGELLOZ
6 fév—2 m

AVIS IMPORTANT.

Mme CAPRELL.

CETTE dame qui, depuis nombre d'années, étonne le public par ses révélations [illegible] Mme Caprell demeure dans la rue de la Douane No 137. 18 mars—1m

CHANGE.

CHANGE [illegible] sur New York, à vendre, en sommes au gré des acheteurs. [illegible] rue des Magasins No [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Bottes, Souliers et Brodequins, Linge fait et Chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.
JOSEPH HOLZ, encanteur.

SAMEDI le 4 courant, il sera vendu à leurs salles d'encan, No. 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

300 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment de choix,
100 lots de linge fait,
100 douzaines de chapeaux pour hommes et garçons.

Conditions, à la vente. 3 avril

Divers ! Divers !

PAR J. B. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 4 du courant, à dix heures et demie, à son magasin d'encan, rue des Magasins Nos 27 et 29, encoignure Gravier—
15 jambons supérieurs passés au sucre,
20 barils riz—175 caisses amidon,
10 boucauts épaules—50 caisses vin rouge,
25 caisses thé Oolong—10 boucauts pistaches ribbed,
20 sous roues en acier fondu—150 caisses chandelles supérieures,
Café moulu, farine extra, beurre, saindoux, maquereaux, morue, tabac, savon, huile de charbon, eau-de-vie, whisky, schnapps, fèves, harengs, balais, articles en bois, avoine, mais, sel, &c, &c.
Conditions—Comptant. 4 avril

Vente de la goëlette Adélaïde à l'encan.

PAR PHINNEY & AMORY, G. P. PHINNEY, encanteur,
Bureau, au coin des rues Camp et Commune,

Il sera vendu, à l'encan, par ordre du colonel Ch. Dwight, maréchal prévôt général, MERCREDI, huit avril 1863, à 1 heure, au Vieux Bassin,

LA GOELETTE ADELAIDE.

Mouillée au pont de la rue Claiborne.

Conditions—comptant, en billets du Trésor.
4 avril

Vente de Jambons, d'Epaules, de Thé, de Savon, de Bougies, &c., à l'encan,

PAR PHINNEY & AMORY.
G. P. PHINNEY, encanteur. Coin Camp et Commune.

IL sera vendu à l'encan, par ordre du colonel Chs. Dwight, maréchal prévôt général, MERCREDI, huit avril 1863, à midi au magasin No 64, rue Gravier—Un grand assortiment de
JAMBONS, SAVON, SEL, EPAULES, BOUGIES, PAPIERS POUR THE, WHISKY, BILLETS de Banque, CARTES A JOUER, &c
Conditions—Comptant en billets du Trésor.
30mars—

Vente à l'encan d'environ 500 tonneaux de fer.

PAR PHINNEY & AMORY,
G. P. PHINNEY, encanteur.
Bureau au coin des rues Camp et Commune.

Il sera vendu, à l'enchère publique, à notre bureau, LUNDI, 6 avril, à midi, par ordre du capt. C. W. Killborne, maréchal prévôt de la Nlle-Orléans—

Un lot d'affûts de canons, fer de chemin de fer et barres, et un lot de vieux fer tel qu'il est à la COUR A COTON D'ORLEANS, No 2.

Un lot de vieux fer tel qu'il est au MADISON IRON WORKS.

Bouilloires, fer à bouilloires, au FULTON REPAIRING SHOP, au coin des rues Delord et Nouvelle-Levée.

Et un lot de fer détaché, tel qu'il est au dépôt du chemin de fer de Jackson.

Conditions—comptant, en billets du Trésor. 3avril

Un îlet de terre dans le 3me District.

PAR E. M. BOULIGNY, encanteur.

IL sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, samedi, le 4 avril, à midi—

UN ILET DE TERRE, composé de dix terrains situés dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, St Pierre, Rendon et Séconde et Hagan ou Prieur.

Les dits terrains ont chacun environ trente pieds sur cent de profondeur.

Conditions—Mille piastres comptant ; le reste à un an de crédit avec intérêt à raison de 8 pour cent, en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue.

L'acquéreur a le privilège de payer le tout comptant.
20mars—6f

Vente à l'encan, pour cause de départ.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 4 du courant, à 10 heures du matin, dans la rue Ste Anne, No 99, entre les rues Bourbon et Dauphine—

Un assortiment général de meubles, bois de lit, armoires, glaces, ornements, table à allonge, batterie de cuisine, verrerie, porcelaine française, &c.
Conditions—comptant. 1avril

Succession de Mme L. B. Trecourt, épouse de Michel Hardouin.—No. 19,056.

J. B. CROZAT, encanteur.
Bureau No 96, rue Royale.

EN VERTU d'un ordre de l'honorable J. S. Whittaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 février 1863, il sera vendu, aux enchères publiques, le mardi 7 du mois d'avril, 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession :

1o. UN CERTAIN LOT DE TERRE, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Bourbon, Dumaine et Derbigny, [illegible]. Le dit lot, formé irrégulier, mesure vingt-trois pieds, quatre pouces [illegible] pieds de face à la rue St Philippe, soixante-dix pieds, huit pouces trois lignes de profondeur sur la ligne de [illegible] de la rue Derbigny, [illegible].

Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur le dit lot.

2o. UN AUTRE LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Derbigny, Roman et Dumaine, le dit lot mesurant au pied anglais, trente-et-un pieds, sept pouces six lignes de face à la rue St Philippe, entre Roman et Derbigny, sur cent vingt-quatre pieds, huit pouces et six lignes de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

TERMES ET CONDITIONS :

Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit. L'acquéreur fournira ses billets divisés en coupons, à l'administrateur le désirant, donnera hypothèque spéciale en faveur du vendeur sur la dite propriété, assurera les bâtisses [illegible] et transférera la police d'assurance au dit vendeur.

Actes de vente par devant Selim Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Aussi—Le même jour, à quatre heures P. M., rue St-Philippe, entre Roman et Derbigny : Un lot de meubles.

Conditions—Comptant. 9 mars—21 28 av—4 7

J. B. CROZAT, encanteur.

BUREAU, No 96, RUE ROYALE,
10janv—6m entre St-Louis et Conti.

E. M. BOULIGNY, encanteur,

Bureau à la Bourse des Marchands et des Encanteurs.

SE charge de la vente des PROPRIETES FONCIERES et de toutes autres ventes qui lui seront confiées. 16 fév

MARCHANDISES SÈCHES

A BON MARCHÉ.

Vente pour cause de liquidation.

THEOD. DANZIGER,

Au coin des rues Royale et St-Philippe.

ANNONCE à ses amis et à sa clientèle qu'il désire liquider tout son stock de marchandises sèches assorties, à très bas prix POUR DU COMPTANT.

Il vient de recevoir par le "Roanoke" et déballera MARDI, 31 du courant—
Mouchoirs de toile fine,
Serviettes
Jolie Indienne et Lawn à 25 cents,
Coton blanc ... 15
Piqué blanc très fin ... 50
Toile fine à moustiquaires ... 15
Moustiquaires à bon marché, &c, &c. 30mars

CHANGEMENT DE MAGASIN DE PEAUX.

DE l'encoignure Washington et Tchoupitoulas, 4me District, au No 60, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée, 2me District.
3 mars—30f THOMAS SCHARR.

FELIX RIEU,

107, rue de Chartres, 107,

FLEURS artificielles, RUBANS, TOUR DE TETE, GUIPURES, VOILETTES, MANTELETS DE SOIE et autres articles de fantaisie, reçus par les derniers arrivages. 21mars—1m

BOUTEILLES VIDES.

ON achètera des bouteilles vides pour Ale, Porter et Champagne, au No 26, rue Bienville. 4mars—1m.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur KUNEMANN a transféré son domicile rue St Louis, No 102, entre Bourbon et Dauphine, à l'ancienne résidence du Dr. Barbe.

Heures de consultations de 1 à 3 heures. 26 mars—15f

AVIS.

LE Dr POYET a fait une étude approfondie des maladies des enfants.

On peut être très bon médecin pour les adultes et fort mauvais pour de petits êtres dont l'organisme encore inachevé exige une thérapeutique spéciale.

La statistique médicale constate qu'un tiers des maladies appartiennent à l'enfance et que la moitié du genre humain périt avant l'âge de sept ans. L'impuissance de l'ancienne médecine peut-elle être plus évidemment démontrée ?

L'Homœopathie ne reconnait presque pas de maladie incurable dans l'enfance. Dans tous les cas, pas de traitement plus agréable, plus sûr, plus prompt et plus efficace que le traitement homœopathique.
23 mars—1m

UN français récemment arrivé en cette ville, offre respectueusement au public ses services pour les traitements des maladies EPILEPTIQUES, [illegible]. S'adresser à M. Henri Joffret, au coin des rues Quartier et Dorgenois, tous les jours de 10 heures A. M., jusqu'à 4 heures P. M. 21 mars—30f

AVIS.

LE soussigné étant sur le point de quitter cette ville et l'Etat, avertit ceux qui pourraient avoir contre lui quelques réclamations, de les présenter dans les 15 jours qui suivront la date de cet avis ; et ceux qui lui doivent de venir régler.
Nouvelle Orléans, 28 mars 1863. V. AMAR, encoignure Camp et Julia
28 mars—1f

Réparation de machines à coudre.

LE soussigné RÉPARERA et METTRA EN ETAT des machines à coudre, de quelque espèce que ce soit, au No 15, rue du Camp, bureau de devant, au 1er. On le trouvera toujours à cette adresse.

Grand assortiment d'AIGUILLES pour machines à coudre de Wheeler & Wilson et pour celles de Singer, [illegible] D. W. C. PECK, mécanicien.
8mars—1m

TAXE DE DESSECHEMENT.

Bureau des commissaires du Premier District de Desséchement.

No 30 Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans,

26 Mars 1863.

LES propriétaires de terrains dans le Premier District de Desséchement, compris entre la rue Julia et le Nouveau Canal, à la limite supérieure, la rue St Pierre et le Bayou St-Jean, à la limite inférieure, [illegible]

Par ordre du Bureau. [illegible], Président.

VENTES A L'ENCAN.

Avoine, sel, jambons, épaules, bœuf, langues, mousse, tabac, savon, amidon, whisky, eau-de-vie, fèves &c, à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi 4 du courant, à midi, au magasin d'encan, rue du Camp No 93—
150 sacs avoine,
2 caisses langues de bœuf,
12 balles mousse,
5 grosses tabac à fumer de Lilienthal,
37 caisses tabac de marine et [illegible],
27 barriques whisky Rye et Bourbon, en bouteilles,
17 barils whisky,
22 barils fèves,
11 1/2 et 1/4 pipes eau-de-vie.

Egalement—Une grande variété de groceries de choix dont l'énumération serait trop longue.
Conditions—Comptant. 4avril—1

PAR HECTOR H McLEAN, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi, 4 du courant, à 10 heures et demie, au magasin No 10 de la rue des Magasins, encoignure Commune.—Amidon, savon, chandelles, graisse, pommes de terre, épaules, jambons, [illegible] cafés, moutarde, thés, fèves, sel, raisins, [illegible], absynthe, champagne, vin d'Oporto, malaga et un assortiment général de groceries. 4av

PAR R. SCOTT, encanteur.

AUJOURD'HUI samedi 4 avril, à 10 heures, au magasin, 54, rue des Magasins encoignure Natchez—50 caisses thé Pouchong, 2 paniers champagne Heid[illegible] & Co.
30 barils graisse, 50 boîtes café moulu,
25 milliers cigares des Indes occidentales, 100 boîtes savon,
20 barils haricots, Monowfat, 50 tierçons jambons et épaules,
100 boîtes amidon, 100 barils cidre,
Tabac, huile d'olive pommes de terre, pois et pain de marine, bière, &c. 4 avril

Actions de Banque.

PAR E M JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu, ce jour, samedi, 4 avril 1863 à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—
10 actions de la Banque des Mechanics and Traders,
3 " " "
20 " " " du Sud
Conditions—comptant. 4 avril

Le contenu entier d'une belle pharmacie, avantageusement située—Vente à l'encan.

PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur.

IL sera vendu, MARDI, 7 avril, à 10 heures et demie du matin, le contenu et les installations de la Pharmacie Phœnix située au coin des rues Levée et Canal, comprenant un stock frais de drogues.

On peut acheter le bail du magasin à un prix très modéré pour un terme quelconque.

L'établissement sera offert en bloc et, s'il n'est pas vendu ainsi on l'offrira immédiatement après, en lots au gré des acheteurs. 30mars

Pommes de terre ! Pommes de terre !

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI, 4 du courant, à 10 heures du matin, dans la rue des Magasins, No 47—
60 barils pommes de terre.
Conditions—comptant. 4 avril

Coton ! Coton ! Coton !

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 4 du courant, à midi, sur la Levée, 2me District, en face de l'Hôtel des Monnaies—
42 balles coton comprimé, plus ou moins avarié, en déchargement de la goëlette Media, arrivée de Matamoras.
Conditions comptant. 3avril

VENTE RENVOYÉE.

Bois de construction,

PAR P. H. FLYNN, encanteur.

LUNDI, 6 du courant, à 10½ heures, il sera vendu, au pied de la rue du Canal, sur la Levée—
10 000 pieds bois de cypre nouveau
Conditions—comptant, en monnaie courante. 4av

VENTES JUDICIAIRES

C. & J. Tiblier vs Bodet & Geeydan.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 17 867.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mercredi 15 avril 1863, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et à l'adjudication de—

Le fonds et l'installation d'un magasin de marchandises sèches, situé à l'angle des rues de Chartres et de l'Hôpital, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour référence. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans
4 av—7 10 13, 15

Mary E. Grenis, veuve, &c., vs Wm H Marshall, fi. fa. contre B. Flatow, caution.

COUR du Troisième Juge de Paix—No 3,461—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Edmond Meunier, Troisième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, vendredi, 17 avril, 1863, à midi, dans le [illegible] de la Bourse, No 43—Une montre et trois canaris en cage, saisis dans la cause ci-dessus.
Conditions—Comptant. JOS. G. BAUM, Constable.
4avril—4, 10, 17

G. M. Plique, par ses agents, Eug Rochereau & Co, contre John Lyle.

TROISIEME Juge de Paix—Nos 5 001, 5,002 & 5,003—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Edmond Meunier, Troisième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'encan public, JEUDI, 23 avril 1863, à midi, au coin des rues du Champs Elysées, entre les rues Morean et Casacalvo, 3me District—
Un lot d'outils, fers &c.
Une petite machine à vapeur et une bouilloire.
Saisis dans les susdites affaires.
Conditions—comptant. JOS. G. BAUM, Constable.
26mars—av 3 4

Anthony Fernandez vs Mlle Célestine Borée alias Porée.

QUATRIEME Juge de Paix de la paroisse d'Orléans—No 8 612—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'honorable John. E. Sandstrom, Juge de la dite Cour, je vendrai, à l'enchère publique, SAMEDI, 4 avril 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—tous les droits, titre et intérêt de la défenderesse, Célestine Borée alias Porée [illegible] Hugues Pedesclaux, [illegible] Deuxième Cour de District, de la succession de H Pedesclaux, [illegible] No 16 877 du dossier de la Cour—saisis dans la susdite affaire.
Conditions—comptant sur livraison
LOUIS GASTINEL, Constable.
25 mars—30—avril 4

H Gautreau vs. M. et Mme Julius Riedel.

QUATRIEME Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—No 5,654—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Hon John E. Sandstrom, juge de la dite Cour, je vendrai, à l'enchère publique, SAMEDI, 4 avril 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Tous les droits, titre et intérêt du défendeur [illegible] de Julius Riedel [illegible] de cette Cour, pour la somme de cent piastres.
Saisis dans la susdite affaire.
Conditions—comptant sur livraison.
LOUIS GASTINEL, Constable.
23mars—30 av 4

Henry Miller vs John Corlis—No 25,348.

QUATRIEME COUR de Juge de Paix de la Nlle-Orléans. En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable J. E. Sandstrom, juge de la dite Cour, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le SAMEDI, 4 avril 1863, à 11 heures de l'après midi, au magasin rue de la Nouvelle Levée (Front) No 75, à l'adjudication d'un lot de groceries saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. LOUIS GASTINEL, Constable
25mars—25, 30 [illegible]

Charles Heyoie vs Mayo—No 23,915.

QUATRIEME Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable J E. Sandstrom juge de la dite cour, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 4 avril 1863 à 11 heures du matin, rue Royale No 25½, entre les rues St Philippe et Ursulines, à l'adjudication d'un lot de pierre granite, 2 blocs [illegible] de marbre et 1 morceau de marbre, saisis dans l'affaire ci-dessus—Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
LOUIS GASTINEL, Constable.
26 mars—30 et 4 avril

AVIS JUDICIAIRES

A Guyot vs ses Créanciers et les Créanciers de Guyot frères.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15 006—Qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit convoquée et tenue pardevant M. Joseph Cuvillier, notaire public de cette ville, JEUDI, 23 avril 1863 à 10 heures A. M., pour délibérer sur les affaires de ladite faillite.
Par ordre de la Cour, C. F. BERENS, Greffier.
Nlle Orléans, 19 mars 1863.
19mars—4 et 18 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Mercredi 11 février 1863.—Présent l'honorable J. S. Whittaker, juge—Interdiction d'Isidore Evariste Perret.—Cette affaire a été appelée pour être entendue et jugée par adjudication, la Cour, considérant les preuves produites et enregistrées et la loi qui y est applicable, est convaincue que ledit Isidore Evariste Perret est incapable d'administrer ses biens. Il est conséquemment ordonné, adjugé et décrété qu'il soit et il est par ceci interdit, et que les frais de cette procédure soient payés par sa succession.
Jugement rendu le 11 février 1863.
Jugement signé le 20 février 1863.
(Signé) J. S. WHITAKER, juge.
Extrait des minutes. A. MOREL, greffier.

AVIS.

Le soussigné, curateur du susdit Isidore Evariste Perret, prévient toutes les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre ladite succession, de se présenter à lui sans délai pour être payées, et toutes celles qui doivent à ladite succession de venir payer.
LOUIS C PERRET,
21 mars—3m30j au coin des rues Dumaine et Tremé

Avis aux Contribuables de la Paroisse d'Orléans

CONFORMEMENT à la 6me section de l'Acte de Revenu de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 26 Janvier 1862, et à l'ordre Spécial No 40 de G. F. Shepley, Gouverneur Militaire de la Louisiane, daté du 23 février 1863, adoptant et enjoignant aux Collecteurs de Taxes d'exécuter le dit acte, et ordonnant des assessments additionnels sur les contribuables délinquants [illegible] les tableaux de l'année 1861—les dits tableaux sont considérés comme jugements et saisies, et quinze jours après la publication [illegible] aux enchères publiques, des propriétés foncières et personnelles des contribuables délinquants, ou d'autant des dites propriétés qu'il sera nécessaire pour payer les dites taxes de l'année 1861, y compris les frais [illegible].

En outre,

2—Les bureaux des Collecteurs des Taxes sont ouverts tous les jours (excepté les dimanches) pour le Premier District, chambre No 5 au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, pour le Second District, No [illegible] St Pierre, pour le Troisième District, No 2, rue de l'Esplanade, vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie ; pour le Quatrième District, à la vieille Maison de Cour, rue Rousseau, [illegible]
WM R. CRANE, Premier District,
D W. C. CAMPBELL, Second District,
C. B. LANE, Troisième District,
JOHN L. DAVIS, Quatrième District. } Collecteurs.

Mort aux Rats et aux Ravets.

Agent le plus sûr et le plus efficace qui ait jamais été offert au public pour l'extermination de cette vermine.

Méfiez-vous des nombreuses contrefaçons, et demandez le véritable "WILSON'S RAT and ROACH EXTERMINATOR."

A vendre par WRIGHT & Co., No 21, rue de Chartres, [illegible]